



Barreau

de Thonon-les-Bains,
du Léman & du Genevois

Objet : Consultations d'orientation gratuites

THONON-LES-BAINS, le 12 février 2010

Madame, Monsieur,

1° - Avec le formulaire joint à la présente, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'Avocat de votre choix figurant sur la liste ci-annexée afin de bénéficier d'une consultation d'orientation gratuite. Vous devrez alors préciser au secrétariat de l'Avocat que le rendez-vous est à ce titre.

La consultation d'orientation gratuite est dispensée par l'Avocat uniquement si vous êtes non imposable ou que le montant de votre dernière imposition sur le revenu n'excède pas 754 €.

Si vous remplissez les conditions énoncées ci-dessus, vous devez alors remplir le formulaire joint et l'accompagner de votre avis fiscal, puis remettre l'ensemble de ce dossier à l'Avocat choisi.

2° - Vous pouvez aussi prendre rendez-vous au 04 50 26 08 04 (Ordre des Avocats) afin de bénéficier d'une consultation d'orientation gratuite qui se tiendra soit dans les locaux de l'Ordre des Avocats à THONON-LES-BAINS (20 Boulevard du Canal 74200 THONON-LES-BAINS), soit dans les locaux de la Mairie à ANNEMASSE (Bureau 51 - 1^{er} étage - 5 rue Adèle FLEUTET 74100 ANNEMASSE).

Le lundi matin est la demi-journée au cours de laquelle des Avocats volontaires vous y recevront en période scolaire.

Pareillement, ces permanences sont réservées aux personnes non imposables ou dont le montant de l'impôt sur le revenu n'excède pas 754 €.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Michelle BILLET
Bâtonnière de l'Ordre